

Procès-Verbal

Séance du 20 Mars 2026

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Elisabeth URBES, doyenne de l'assemblée, Conseillère municipale.

Présents : Mmes : DEVILLE Laurence, LANGLOIS Élise, MOUSSUT Cécilia, URBES Élisabeth, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : ARNAUD Alexis, DÉON Julian, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry, LEFORT Serge

Excusé ayant donné procuration : M. MARCHAL Yves à Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

La Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence, leur rappelle qu'ils ont bien tous été destinataires du procès-verbal de la précédente réunion et demande s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. La Présidente fait procéder au vote du procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 25/03/2026

et publication ou notification
du : 25/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLOIS Élise

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2026-06 : ÉLECTION DU MAIRE - **ACCEPTÉE**
2026-07 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS - **ACCEPTÉE**
2026-08 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL - **ACCEPTÉE**

réf : 2026-06 : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le CGCT et notamment les articles L2122-1 à L2122-17

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, Mme Élise LANGLOIS est désignée secrétaire de séance.

Mme Élisabeth URBES, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de l'assemblée et rappelle l'objet de la séance à savoir, l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, Mme Isabelle VAN DE ROSIEREN annonce qu'elle est candidate à la fonction de Maire.

Chaque conseiller municipal se lève afin d'aller remettre son bulletin de vote dans une enveloppe kraft fermée dans l'urne.

Mme URBES procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nb de bulletins	11
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Mme VAN DE ROSIEREN a obtenu 11 voix donc la majorité absolue.

Elle est proclamée Maire et reprend la présidence de la séance.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2026-07 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le CGCT et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximal de 3 adjoints ;

Considérant la proposition de Mme le Maire d'élire 2 adjoints ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création de 2 postes d'adjoints.

L'élection des adjoints se fait désormais par liste paritaire.

Une liste propose sa candidature à savoir :

- 1er adjoint : Yves MARCHAL

- 2ème adjointe : Elisabeth URBES

Chaque conseiller se lève afin de déposer son bulletin dans une enveloppe kraft fermée dans l'urne.

Mme le Maire procède au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Nb de bulletins	11
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

La liste présentée par M. Yves MARCHAL (1er adjoint) et Mme Elisabeth URBES (2ème adjointe) obtient la majorité absolue,

Ils sont donc, tous 2, proclamés adjoints.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2026-08 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu dont chaque membre de l'assemblée a reçu un exemplaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la charte de l'élu local.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* Isabelle VAN DE ROSIEREN informe que Yves MARCHAL siègera à Troyes Champagne Métropole. Elle lui a transféré cette compétence.

* Isabelle VAN DE ROSIEREN informe que Thierry HOTTE et Rodolphe GYE-JACQUOT se chargent des demandes de devis pour le fleurissement de la commune.

* Isabelle VAN DE ROSIEREN informe que du rangement sera nécessaire dans les locaux techniques de la commune. Un tri dans les clés sera fait et armoire à clés sécurisée sera installée.

* Pour les festivités du 14 juillet 2026, Isabelle VAN DE ROSIEREN informe que Johann Vehrée est disponible pour servir le repas le 13 juillet au soir. L'organisation qui serait retenue : 13 juillet, repas et feu d'artifice.

* Isabelle VAN DE ROSIEREN informe que dans le prochain numéro du journal du village, un portait de Bernard ROBLET sera dressé.

* Isabelle VAN DE ROSIEREN préciser qu'il est urgent de faire le budget ce qui a pour conséquence de réunir la commission des finances puis un conseil municipal.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 25/03/2026

Le Maire
Isabelle VAN DE ROSIEREN

Secrétaire de séance
Mme LANGLOIS Élise



